



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 22
Dates de convocation : 1^{er} et 9 avril 2025

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 avril 2025**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mme REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS, BRUEY, Mme CHAPUIS, M. DAUBA, Mme GARBAY (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. FAUVEL (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), Mmes HERDUAL, GORGES-LANDES, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme GARBAY), LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à M. FAUVEL).

Était absent : M. DELAS

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n°9

DELIBERATION

Rapporteur : Mme REBECHE

Objet : EASA – Tarifs ALSH, ESPACE JEUNES et différentes activités du service EASA

Aux tarifs pour les allocataires CAF, déjà validés en conseil municipal en Janvier 2025, a été ajoutée une proposition pour les allocataires de la MSA.

Une offre pour l'Espace jeunes est suggérée pour l'accueil de ces jeunes en demi-journée sans repas, notamment pour les jeunes de l'UNSS qui se restaurent au collège.

Il est proposé à notre assemblée, à partir de la grille tarifaire globale du Service EASA et du récapitulatif des aides à la journée d'un enfant en accueil de mineurs sur la ville de Tartas ; documents ci-après :

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



TARIFS ALSH 2025

CAF	Tranche 0 à 449 + CIV			Tranche 449,01 à 794 + CIV			Tranche 794,01 à 1000			Tranche 1000,01 à 1449			Tranche 1449,01 et +		
	Journée vacances Extrascolaire	Mercrdis Péri-scolaire 1/2 Journée	Mercrdis Péri-scolaire Journée	Journée vacances Extrascolaire	Mercrdis Péri-scolaire 1/2 Journée	Mercrdis Péri-scolaire Journée	Journée vacances Extrascolaire	Mercrdis Péri-scolaire 1/2 Journée	Mercrdis Péri-scolaire Journée	Journée vacances Extrascolaire	Mercrdis Péri-scolaire 1/2 Journée	Mercrdis Péri-scolaire Journée	Journée vacances Extrascolaire	Mercrdis Péri-scolaire 1/2 Journée	Mercrdis Péri-scolaire Journée
Prix Journée	41,12 €	28,69 €	41,12 €	41,12 €	28,69 €	41,12 €	41,12 €	28,69 €	41,12 €	41,12 €	28,69 €	41,12 €	41,12 €	28,69 €	41,12 €
Aide Conseil Départemental	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €
Aide PSO CAF	5,14 €	4,41 €	5,14 €	5,14 €	4,41 €	5,14 €	5,14 €	4,41 €	5,14 €	5,14 €	4,41 €	5,14 €	5,14 €	4,41 €	5,14 €
CIV	6,00 €	3,00 €	6,00 €	3,00 €	1,50 €	3,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aide de la commune de Tartas pour toutes les familles	8,05 €	5,05 €	8,05 €	8,05 €	5,05 €	8,05 €	8,05 €	5,05 €	8,05 €	7,55 €	3,55 €	7,55 €	7,05 €	3,05 €	7,05 €
Tarif Familles Tarusates	3,00 €	1,50 €	3,00 €	6,00 €	3,00 €	6,00 €	9,00 €	4,50 €	9,00 €	10,00 €	6,00 €	10,00 €	11,00 €	7,00 €	11,00 €
Aide de la commune de Audon, Bégaar, Beylongue, Carcen, Carcarès, Gouts, Souprosse, Lesgor, St Yaguen	18,00 €	13,80 €	18,00 €	18,00 €	13,80 €	18,00 €	18,00 €	13,80 €	18,00 €	17,50 €	13,80 €	17,50 €	17,00 €	13,30 €	17,00 €
HORS DEPARTEMENT	41,12	28,69	41,12	41,12	28,69	41,12	41,12	28,69	41,12	41,12	28,69	41,12	41,12	28,69	41,12

MSA	Tranche 0 à 900 + avec bon			Tranche 0 à 900 Sans bon			Tranche 900,01 à 1449			Tranche 1449,01 et +		
	Journée vacances Extrascolaire	Mercrdis Péri-scolaire Journée	Mercrdis Péri-scolaire 1/2 Journée	Journée vacances Extrascolaire	Mercrdis Péri-scolaire Journée	Mercrdis Péri-scolaire 1/2 Journée	Journée vacances Extrascolaire	Mercrdis Péri-scolaire Journée	Mercrdis Péri-scolaire 1/2 Journée	Journée vacances Extrascolaire	Mercrdis Péri-scolaire Journée	Mercrdis Péri-scolaire 1/2 Journée
Prix Journée	41,12 €	41,12 €	28,69 €	41,12 €	41,12 €	28,69 €	41,12 €	41,12 €	28,69 €	41,12 €	41,12 €	28,69 €
Aide Conseil Départemental	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €
Aide PSO MSA	5,14 €	5,14 €	4,41 €	5,14 €	5,14 €	4,41 €	5,14 €	5,14 €	4,41 €	5,14 €	5,14 €	4,41 €
Aide bon vacances MSA	6,00 €	6,00 €	3,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aide de la commune de Tartas pour toutes les familles	8,05 €	8,05 €	5,05 €	8,05 €	8,05 €	5,05 €	7,55 €	7,55 €	3,55 €	7,05 €	7,05 €	3,05 €
Tarif Familles Tarusates	3,00 €	3,00 €	1,50 €	9,00 €	9,00 €	4,50 €	10,00 €	10,00 €	6,50 €	11,00 €	11,00 €	7,00 €
Aide de la commune de Audon, Bégaar, Beylongue, Carcen, Carcarès, Gouts, Souprosse, Lesgor, St Yaguen	18,00 €	18,00 €	13,80 €	18,00 €	18,00 €	13,80 €	17,50 €	17,50 €	13,30 €	17,00 €	17,00 €	13,30 €
HORS DEPARTEMENT	41,12 €	41,12 €	28,69 €	41,12 €	41,12 €	28,69 €	41,12 €	41,12 €	28,69 €	41,12 €	41,12 €	28,69 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



De valider ces tarifs.

De préciser que les crédits sont prévus au budget de la commune pour l'exercice budgétaire concerné.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

VALIDE ces tarifs.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de la commune pour l'exercice budgétaire concerné.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Paul DARRIGUES

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES